

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 AVRIL 2021

COMPTE-RENDU

Le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire le mercredi 7 avril 2021, à 20 h 30, au Centre Culturel La Conserverie à Lubersac sous la présidence de Francis COMBY.

Délégués titulaires présents : ANTIN Philippe, AUDEBERT Michel, BERTRAND-LAFEUILLE Agnès, BETANCOURT-GUERRERO Marisol, BOUDINET Daniel, BOSSELUT Sabine, COMBY Francis, DEVEIX Guy, DUBUISSON Alain, DUTHEIL Daniel, GONZALEZ Philippe, HERMAND Pascal, LANGLADE Serge, LASCAUX Éric, MARSAT Alain, MAURY Jean-Louis, MAZEAUD Jean-Michel, MOULIN Jean-Marie, NEXON Jean-Pierre, SEMBLAT Jean-Pierre, SERRES Chantal, SOULLIER Hélène, TISSEUIL Alain, VILLATOUX Patrick.

Délégués titulaires représentés : AUDRERIE Pascale (pouvoir à P. GONZALEZ), BEAUFILS Serge (pouvoir à E. LASCAUX), BOUCHOU Anne-Laure (pouvoir à P. HERMAND), BORIE-POUGET Annie (pouvoir à JM. MOULIN), DUPUY André (pouvoir à M. AUDEBERT), DUPUY Muriel (pouvoir à S. LANGLADE), ROLLAND Corine (pouvoir à E. LASCAUX).

Délégués suppléants présents : DAURAT Jean-Pierre, DUGAST Mireille.

Après avoir procédé à l'appel des conseillers présents, Philippe GONZALEZ est nommé secrétaire de séance.

Le Président Francis COMBY fait, ensuite, lecture du compte-rendu de la séance du 23 février 2021 qui, après avoir été mis au vote, est approuvé à l'unanimité. Il accueille, ensuite, Jean-Christophe MONTEIL, Comptable public, qu'il remercie pour sa présence.

Il est ensuite procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

1. PROJET DE CREATION DE BOXES HIPPIQUES

• Définition de l'intérêt communautaire « Espace Thalian »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5214-16,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour approuvés par arrêté préfectoral en date du 1^{er} avril 2019,

Considérant que la Communauté de communes est compétente, au titre de ses compétences optionnelles, en matière « de construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »,

Considérant que l'intérêt communautaire de cette compétence doit être défini,

Considérant que l'intérêt communautaire est défini par le conseil communautaire à la majorité des deux tiers de ses membres,

Monsieur le Président propose de désigner d'intérêt communautaire le site, utilisé dans le cadre de manifestations équestres, désigné « Espace Thalien » et situé à Arnac-Pompadour (avenue du Périgord).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire désigne d'intérêt communautaire l'Espace Thalien situé à Arnac-Pompadour.

• **Nouveau plan de financement**

Monsieur le Président rappelle qu'à la séance du 23 février 2021 le plan de financement pour le projet de création de 100 boxes hippiques sur l'Espace Thalien a été adopté. Depuis, les services de l'Etat ont notifié à la communauté de communes que la DETR n'est possible qu'à un taux minoré (25 %), il convient donc de délibérer à nouveau pour la solliciter au titre de l'année 2021.

Le plan de financement est donc le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Construction de 100 boxes	275 000 €	ETAT (DETR 2021) (25 %)	110 038,50 €
Plateforme béton	101 200 €	Conseil Départemental de la CORREZE (20 %)	88 030,80 €
Maîtrise d'œuvre (12 %)	45 144 €	Conseil Régional NOUVELLE-AQUITAINE (30 %)	132 046,20 €
Imprévus (5 %)	18 810 €	Communauté de communes du Pays de LUBERSAC-POMPADOUR (25 %)	110 038,50 €
TOTAL HT	440 154 €	TOTAL HT	440 154 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire approuve la réalisation du projet tel que présenté ci-dessus et son plan de financement et sollicite les aides financières de l'Etat (au titre de la DETR 2021), du Conseil départemental de la Corrèze et du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine.

2. CONTRACTUALISATION AVEC LE DEPARTEMENT DE LA CORREZE

Monsieur le Président rappelle que le Conseil départemental de la Corrèze a souhaité bénéficier d'une lisibilité à trois ans sur les projets d'investissements portés par les communes et les communautés de communes permettant ainsi, à ces dernières, une meilleure lisibilité des aides départementales et la sécurisation des financements sur 3 ans.

Ce sont cinq projets portés par la communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour qui ont été retenus pour cette contractualisation 2020-2023 :

- la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Pompadour, 2021, aide du Conseil départemental 100 000 €,
- la construction de 100 boxes sur l'espace Thalian, 2022, aide du Conseil départemental 88 000 €,
- des équipements techniques et culturels pour la Conserverie, 2021, aide du Conseil départemental 5 000 €,
- la création d'une résidence d'artistes à Lubersac, 2023, aide du Conseil départemental 50 000 €,
- la création d'une plate-forme, 2022, aide du Conseil départemental 20 000 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire approuve la liste des projets présentés par la Communauté de communes au titre de la contractualisation 2021-2023 avec le Conseil Départemental de la Corrèze.

3. VOTE DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

En préambule, Francis COMBY souligne l'amélioration de la situation budgétaire de la Communauté de communes. La maîtrise des dépenses de fonctionnement, tous services, doublée d'une baisse de l'endettement (1,5 million d'euros en 4 ans) permet de constater une progression de la capacité d'autofinancement.

L'année 2021 sera une année d'investissements majeurs et structurants pour le territoire avec l'inscription de la construction du Centre d'Incendie et de Secours de Pompadour, la réalisation d'une Maison de santé pluriprofessionnelle à Pompadour, la fin de la contribution au projet départemental « 100 % Fibre » (ce qui porte l'investissement total à 1,3 million d'euros), la réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif dans le bourg de St Pardoux-Corbier et l'extension de la zone d'activités de Touvent par des acquisitions foncières à Lubersac.

Il précise que les comptes et les budgets présentés ont été préparés avec Jean-Pierre NEXON, élu communautaire, et par les services en lien avec le comptable public.

Il est ensuite procédé à la présentation des comptes administratifs de l'année 2020 des six budgets annexes et du budget principal qui peuvent se résumer ainsi.

• Budget bâtiments industriels :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		29 240,49	203 853,41		203 853,41	29 240,49
Opérations de l'exercice	19 231,27	233 673,24	212 051,51	203 853,41	231 282,78	437 526,65
TOTAUX	19 231,27	262 913,73	415 904,92	203 853,41	435 136,19	466 767,14
Résultats de clôture		243 682,46	212 051,51			31 630,95
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	19 231,27	262 913,73	415 904,92	203 853,41	435 136,19	466 767,14
RESULTATS DEFINITIFS		243 682,46	212 051,51			31 630,95

▪ **Budget enfance jeunesse :**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		2 745,30		11 275,18		14 020,48
Opérations de l'exercice	319 489,32	359 623,21	15 019,46	6 046,19	334 508,78	365 669,40
TOTAUX	319 489,32	362 368,51	15 019,46	17 321,37	334 508,78	379 689,88
Résultats de clôture		42 879,19		2 301,91		45 181,10
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	319 489,32	362 368,51	15 019,46	17 321,37	334 508,78	379 689,88
RESULTATS DEFINITIFS		42 879,19		2 301,91		45 181,10

▪ **Budget petite enfance :**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		23 613,78	17 437,36		17 437,36	23 613,78
Opérations de l'exercice	418 405,37	476 473,52	41 164,54	56 918,71	459 569,91	533 392,23
TOTAUX	418 405,37	500 087,30	58 601,90	56 918,71	477 007,27	557 006,01
Résultats de clôture		81 681,93	1 683,19			79 998,74
Restes à réaliser			49 445,13	43 744,80	49 445,13	43 744,80
TOTAUX CUMULES	418 405,37	500 087,30	108 047,03	100 663,51	526 452,40	600 750,81
RESULTATS DEFINITIFS		81 681,93	7 383,52			74 298,41

▪ **Budget assainissement collectif :**

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés			250 296,83		250 296,83	
Opérations de l'exercice	242 134,04	603 438,33	378 177,56	269 021,42	620 311,60	872 459,75
TOTAUX	242 134,04	603 438,33	628 474,39	269 021,42	870 608,43	872 459,75
Résultats de clôture		361 304,29	359 452,97			1 851,32
Restes à réaliser			22 292,70		22 292,70	
TOTAUX CUMULES	242 134,04	603 438,33	650 767,09	269 021,42	892 901,13	872 459,75
RESULTATS DEFINITIFS		361 304,29	381 745,67		20 441,38	

▪ **Budget assainissement non collectif :**

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		44 086,59				44 086,59
Opérations de l'exercice	54 149,95	26 270,51			54 149,95	26 270,51
TOTAUX	54 149,95	70 357,10			54 149,95	70 357,10
Résultats de clôture		16 207,15				16 207,15
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	54 149,95	70 357,10			54 149,95	70 357,10
RESULTATS DEFINITIFS		16 207,15				16 207,15

▪ **Budget centre culturel :**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		6 201,06				6 201,06
Opérations de l'exercice	66 197,94	74 050,44			66 197,94	74 050,44
TOTAUX	66 197,94	80 251,50			66 197,94	80 251,50
Résultats de clôture		14 053,56				14 053,56
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	66 197,94	80 251,50			66 197,94	80 251,50
RESULTATS DEFINITIFS		14 053,56				14 053,56

▪ **Budget général :**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		344 759,60	208 467,85		208 467,85	344 759,60
Opérations de l'exercice	4 770 042,95	5 067 140,60	1 067 983,97	1 125 766,29	5 838 026,92	6 192 906,89
TOTAUX	4 770 042,95	5 411 900,20	1 276 451,82	1 125 766,29	6 046 494,77	6 537 666,49
Résultats de clôture		641 857,25	150 685,53			491 171,72
Restes à réaliser			218 212,60	136 103,00	218 212,60	136 103,00
TOTAUX CUMULES	4 770 042,95	5 411 900,20	1 494 664,42	1 261 869,29	6 264 707,37	6 673 769,49
RESULTATS DEFINITIFS		641 857,25	232 795,13			409 062,12

Les comptes administratifs 2020 des 7 budgets, mis au vote par Philippe GONZALEZ, sont approuvés à l'unanimité. Les comptes de gestion du comptable public 2020 le sont également.

3. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Etant entendu que le taux de la taxe d'habitation est gelé par la loi jusqu'en 2023,

Considérant que, suite à la réforme de la fiscalité directe locale, les établissements publics de coopération intercommunale perçoivent une fraction de TVA nationale en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Concernant la cotisation foncière des entreprises (CFE), la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti, Monsieur le Président propose de ne pas procéder à une augmentation des taux d'imposition.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de voter le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) à 29,39 % et de voter les taux suivants concernant les deux taxes additionnelles :

	Taux 2020	Bases 2021	Taux 2021	Produit 2021
Taxe foncière (bâti)	4,02 %	7 848 000	4,02 %	315 490
Taxe foncière (non bâti)	24,32 %	581 600	24,32 %	141 445

4. VOTE DU TAUX D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président a exposé le contexte du vote de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, à savoir le vote d'un taux en adéquation avec le coût du service d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères.

Monsieur le Président propose de retenir le taux de 5,03 % permettant d'équilibrer le produit attendu au coût du service.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le taux de 5,03 % pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2021.

5. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

Les budgets primitifs 2021 sont présentés de manière détaillée.

Une synthèse est reprise ci-dessous.

Budget assainissement collectif :

- Dépenses et recettes de la section de fonctionnement : 580 089,32 €
- Dépenses et recettes de la section d'investissement : 1 676 781,91 €.

Budget assainissement non collectif :

- Dépenses et recettes de la section de fonctionnement : 60 700 €.

Budget bâtiments industriels :

- Dépenses et recettes de la section de fonctionnement : 106 067,50 €.
- Dépenses et recettes de la section d'investissement : 272 386,80 €.

Budget Centre Culturel :

- Dépenses et recettes de la section de fonctionnement : 96 250 €.

Budget petite enfance :

- Dépenses et recettes de la section de fonctionnement : 467 177,12 €.
- Dépenses et recettes de la section d'investissement : 123 391,73 €.

Budget enfance-jeunesse :

- Dépenses et recettes de la section de fonctionnement : 387 760,88 €.
- Dépenses et recettes de la section d'investissement : 18 812,79 €.

Budget général :

- Dépenses et recettes de la section de fonctionnement : 5 513 418,25 €.
- Dépenses et recettes de la section d'investissement : 4 046 235,97 €.

BUDGET PRINCIPAL - TOUS SERVICES

	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021		CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Dépenses de Fonctionnement						Recettes de Fonctionnement					
011 Charges à caractère général	251 418,59	252 552,42	337 011,00	244 602,07	316 331,00	013 Atténuation de charges	684 437,72	677 132,61	747 200,00	702 916,60	747 700,00
012 Charges de personnel	1 131 341,60	1 100 059,20	1 153 655,00	1 084 005,43	1 137 600,00	70 Produits des services	99 305,99	97 628,84	116 655,00	102 581,91	75 800,00
014 Atténuation de produits	1 631 192,18	1 613 146,18	1 609 965,18	1 609 965,18	1 633 559,18	73 Impôts et taxes	3 250 809,07	3 241 008,32	3 333 315,37	3 333 677,63	3 345 997,37
65 Autres charges de gestions	1 340 193,48	1 307 854,03	1 639 146,13	1 416 808,03	1 597 958,79	74 Dotations, participations	533 764,67	567 982,00	566 611,00	567 910,98	607 676,00
66 Charges financières	71 612,89	69 697,18	75 600,00	70 620,39	66 790,97	75 Autres produits de gestions	89 966,28	100 682,96	95 335,68	109 303,17	94 120,12
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	30 000,00	24 500,00	15 000,00	77 Produits exceptionnels	101 561,27	0,00	0,00	19 957,00	0,00
042 Opérations d'ordre	455 270,03	343 668,38	326 475,73	319 541,85	319 694,75	042 Opérations d'ordre	226 529,35	224 279,32	229 729,31	230 793,31	233 062,64
023 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	261 752,92	0,00	426 483,56	002 Report excédent fonct. Reporté	0,00	0,00	344 759,60	0,00	409 062,12
Total dépenses fonctionnement	4 881 026,77	4 686 977,39	5 433 605,96	4 770 042,35	5 513 418,25	Total recettes fonctionnement	4 986 374,35	4 908 714,05	5 433 605,96	5 067 140,60	5 513 418,25
Dépenses d'investissement						Recettes d'investissement					
20 Immobilisations incorporelles	46 500,00	24 468,00	10 000,00	8 046,00	4 500,00	010 Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subvention d'équipement versées	13 337,06	23 203,44	75 000,00	11 733,84	74 600,00	13 Subventions d'investissement	36 814,55	49 592,80	476 789,73	100 000,00	1 117 335,03
21 Immobilisations corporelles	7 252,15	93 532,51	250 400,00	87 938,55	256 400,00	16 Emprunts et dettes	383 110,00	480 086,75	1 098 973,03	383 110,00	1 365 692,50
23 Immobilisations en cours	8 560,84	4 747,96	1 175 269,18	54 796,45	2 927 184,80	10 20 Dotations, fonds divers, réserves	2 988,68	60 711,86	569 315,93	323 114,44	817 030,13
10 Dotations, fonds divers, réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	024 Produits des cessions immo	0,00	0,00	17 936,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes	249 936,17	277 110,49	276 400,00	276 401,82	272 100,00	040 Opérations d'ordre	455 270,03	343 668,38	326 475,73	319 541,85	319 694,75
26 Participat* et créances rattachées	0,00	12 300,00	0,00	0,00	0,00	021 Virement de la section de fonct	0,00	0,00	261 752,92	0,00	426 483,56
27 Autres immobilisations financières	229 866,00	536 354,00	525 977,00	398 274,00	127 703,00	001 Résultat reporté ou anticipé	0,00	101 060,88	0,00	0,00	0,00
040 Opérations d'ordre	226 529,35	224 279,32	229 729,31	230 793,31	233 062,64	041 Opérations patrimoniales	0,00	40 398,99	0,00	0,00	0,00
001 Report déficit d'invest reporté	0,00	0,00	208 467,85	208 467,85	150 685,53						
020 Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
041 Opérations patrimoniales	0,00	47 592,80	0,00	0,00	0,00						
13 Sub. d'invest. rattachées aux actifs	0,00	40 398,99	0,00	0,00	0,00						
Total dépenses investissement	781 981,57	1 283 987,51	2 751 243,34	1 276 451,82	4 046 235,97	Total recettes investissement	878 183,26	1 075 519,66	2 751 243,34	1 125 766,29	4 046 235,97

Les investissements suivants sont inscrits dans le budget 2021 :

- travaux pour la construction d'un Centre d'Incendie et de Secours à Arnac-Pompadour, 932 830,32 € TTC,
- dernière année de contribution au projet « 100 % Fibre » du Conseil départemental de la Corrèze, 127 703 €,
- acquisition de terrains pour le développement des zones d'activités économiques, 180 000 €,
- programme d'aides économiques en faveur des entreprises, 50 000 €,
- création d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Arnac-Pompadour, 1 238 070 € TTC,
- construction de boxes hippiques sur l'espace Thalian, 528 184,80 € TTC,
- lancement d'un schéma directeur des eaux usées et des eaux pluviales, 428 886 € TTC,
- réhabilitation des réseaux d'assainissement et construction d'une station d'épuration dans le bourg de Saint-Pardoux-Corbier, 582 400 € TTC.

Jean-Christophe MONTEIL, comptable public, souligne une tendance favorable sur les comptes 2020. En 4 ans (depuis la fusion en 2017), les produits réels de fonctionnement ont progressé avec, dans le même temps, une bonne maîtrise des charges de fonctionnement. Malgré un endettement encore élevé (339 € par habitant contre 215 € par habitant au niveau régional), la capacité d'autofinancement nette progresse d'année en année pour s'établir à 115 000 € en 2020.

Les investissements importants programmés en 2021 seront possibles dans la mesure où ils bénéficient de co-financements élevés.

6. SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Président informe qu'une consultation visant à la réalisation d'une étude pour un schéma directeur des eaux usées et un schéma directeur des eaux pluviales sur le territoire de la Communauté de communes a été lancée le 3 décembre 2020 pour une remise des offres qui était attendue pour le 14 janvier 2021.

Cette étude comporte les volets suivants :

- la connaissance patrimoniale des ouvrages d'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales,
- le diagnostic de fonctionnement des ouvrages d'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales,
- un schéma directeur d'assainissement comprenant un programme pluriannuel d'investissements,
- la révision du zonage d'assainissement,
- le schéma directeur de gestion des eaux pluviales.

Après négociations, il sera proposé à la commission d'appel d'offres d'attribuer le marché à SOCAMA INGENIERIE (TULLE – 19) pour un montant de 335 855 € HT. A ce coût, s'ajoute la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à ALTEREO pour un montant de 24 575 € HT ainsi qu'une provision pour imprévus de 34 000 € HT ; ceci porte le projet global à 394 430 € HT.

Monsieur le Président propose le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Etude pour un schéma directeur des eaux usées et un schéma directeur des eaux pluviales, SOCAMA INGENIERIE	335 855 €	Agence de l'Eau ADOUR-GARONNE (50 %)	197 215 €
Mission d'assistant à maître d'ouvrage, ALTEREO	24 575 €	Conseil départemental de la Corrèze (10 %)	39 443 €
Imprévus sur les missions	34 000 €	Communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour (40 %)	157 772 €
TOTAL HT	394 430 €	TOTAL HT	394 430 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire valide le plan de financement ci-dessus présenté et sollicite les aides financières auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et du Conseil départemental de la Corrèze.

7. QUESTIONS DIVERSES

■ Visite de Madame Salima SAA, Préfète de la Corrèze

Monsieur le Président informe que la communauté de communes a été mise à l'honneur pour son dynamisme économique avec la visite de Madame la Préfète, le 3 mars 2021, qui s'est rendue à l'entreprise PHENIX à Lubersac, spécialisée dans la fabrication de cartes électroniques assemblées. Elle a, ensuite, rencontré les maires au siège de la communauté de communes pour un échange sur la crise sanitaire et ses conséquences sur l'économie du territoire et elle a, enfin, échangé avec les chefs d'entreprises impliqués dans le Club d'entreprises communautaire.

■ Rencontre de travail avec la DDT de la Corrèze

Madame Marion SAADE, directrice départementale des territoires de la Corrèze, a rencontré des élus de la communauté de communes au siège, le 12 mars 2021, pour échanger avec eux sur la déclinaison des politiques publiques de l'Etat sur le territoire communautaire.

■ Visite ministérielle

Agnès PANNIER-RUNACHER, ministre déléguée à l'industrie, s'est rendue le 18 mars 2021 à l'entreprise VALADE à Lubersac dans le cadre de visites d'entreprises industrielles soutenues par le Plan de Relance de l'Etat.

■ Repreneurs du site de la Chartreuse du Glandier à Beyssac

La ville de Paris va concrétiser prochainement la cession du domaine du Glandier de Beyssac à un investisseur bordelais DESCAS suite à la mise aux enchères du site. Ce dernier est venu à la rencontre des élus locaux, le 18 mars 2021, pour une réunion à la mairie de Beyssac puis une visite du site du Glandier.

Après avoir épuisé les points inscrits à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 30.

A LUBERSAC, le 14 avril 2021

Le Secrétaire de séance,

Philippe GONZALEZ



Le Président,

Francis COMBY

